

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1405**

commune (s) : **Genay**

objet : **Poste Rancé - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : **Monsieur le Vice-Président Abadie**

Président : **Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 3 février 2017**

Secrétaire élu : **Monsieur Damien Berthilier**

Affiché le : **mardi 14 février 2017**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1405**

objet : **Poste Rancé - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Commune de Genay a connu une requalification de son centre-bourg historique au cours des années 2000.

Une étude de cadrage urbain a été menée sur les secteurs de la Poste et du parking Poste Rancé autour de ce centre ancien, à la suite de laquelle il a été décidé de lancer une requalification du site de l'actuel parking Poste Rancé et de la butte adjacente.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Le projet

Situé en arrière du fort historique et de l'église, le parking actuellement gravillonné sera requalifié afin de permettre d'accueillir de multiples usages :

- créer une voirie de liaison entre les rues de la Poste et des Terreaux,
- formaliser un parking en rationalisant le stationnement,
- sécuriser les cheminements piétons et les carrefours aux amorces du parking existant,
- aménager la butte existante en bordure du parking avec la création d'un espace paysagé donnant sur l'église et le fortin,
- réaliser un bassin de rétention enterré (sous la voirie et sous le parking).

II - Les procédures à mettre en œuvre

L'opération se situe à proximité d'un monument historique protégé au titre des abords en application de l'article L 621-30 du code du patrimoine. Les travaux à mettre en œuvre à proximité de ce monument historique sont donc soumis à une autorisation d'urbanisme sous la forme d'une déclaration préalable. La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une décision de la Commission permanente.

La déclaration préalable de travaux sera déposée auprès de la Commune de Genay qui l'instruira en prenant l'avis de l'architecte des Bâtiments de France ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer une demande de déclaration préalable de travaux dans le cadre de l'opération Poste Rancé à Genay,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.